

# RÈGLEMENT



## ORGANISATEURS

Le **BSC Athlétisme** - Complexe Andromède - Chemin du Ferradou - 31700 Blagnac - 05 61 71 60 03  
et la **ville de Blagnac** Direction des Sports - 6, rue Pasteur - 31700 Blagnac - 05 61 71 76 50  
Contacts : **Claude Mournaud 06 06 95 69 16** - **Ambre Jacob 06 06 91 82 86**

## PARCOURS

Consultable sur : **10km-blagnac.com** - 1 parcours : **10km**

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L231-2-1 du code du sport, que les participants répondent à l'un des critères suivants :

• Titulaires d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass Running, délivré par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

• Titulaires d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, **la non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;

• Titulaires d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

• Titulaires d'un **certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. **Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement pour quelque motif que ce soit.**

## LIMITES D'ÂGE

L'épreuve des **10 km** : de la catégorie **Cadet** (né(e) avant 2005) à **Master**.

## ASSURANCES

Les organisateurs ont contracté une police d'assurance responsabilité civile couvrant les organisateurs, les bénévoles et les participants. Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance « dommages corporels ». **Il est vivement conseillé aux autres athlètes** de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L.321-4 du code du sport).

## DROIT À L'IMAGE

Les coureurs, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion de la manifestation.

## INTERDICTION

Tout accompagnement, en courant, à vélo ou véhicule à moteur **est interdit** sur le parcours.

## ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course en cas de force majeure.

**COVID-19** - En cas d'annulation en raison de la crise sanitaire, les participants seront remboursés des sommes versées à l'organisateur à l'exception des frais de dossier (environ 2€).

Si les mesures gouvernementales imposent un nombre limite de coureurs et cela après l'ouverture des inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'inscription des coureurs s'étant inscrits après le nombre limite fixé. A titre indicatif, si la jauge est de 500 coureurs, la personne s'étant inscrite en étant la 501<sup>ème</sup> verra sa participation annulée et remboursée.

# INFOS PRATIQUES



Consulter le **site internet** pour visualiser le parcours sur **10km-blagnac.com**

**Départs et arrivées** à l'école Les Perséides - Boulevard Persée 31700 Blagnac :

• **9h30** : 10km (à partir de cadet)

• **9h35** : 10km **marche nordique** (course chronométrée avec bâtons obligatoires).

**Ravitaillements** aux 5 km.

**Epreuves ouvertes** aux **handisports**.

**Classement :**

• 10km Cadet à M10, hommes et femmes.

**Récompenses :**

• Lots aux trois premiers de chaque catégorie de cadets à seniors, hommes et femmes. Pour les masters, lots aux premiers de chaque sous-catégorie de M0 à M10, hommes et femmes.

**Primes :**

• Voir site internet **10km-blagnac.com**

**Inscriptions :**

**La course des 10km de Blagnac est limitée à 1 000 participants et la course de marche nordique est limitée à 80 participants.**

• **Par correspondance avant le dimanche 6 juin 2021** (cf bulletin d'inscription).

• **Par internet** sur le site **chrono-start.com** jusqu'au **mercredi 9 juin, 23h59**.

• **Au gymnase - complexe sportif Andromède, vendredi 11 et samedi 12 juin de 9h à 12h et de 14h à 18h30.**

• **PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE.**

**Tarifs :**

• **10km** : 10€ .**Marche nordique** : 10€

**Retrait des dossards :**

• **Au gymnase du complexe sportif Andromède**, chemin du Ferradou à Blagnac **vendredi 11 et samedi 12 juin**, de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

• **Sur place**, dimanche 13 juin à partir de 8h.

**Chronométrage par DAG** (puces jetables).

**Affichage des résultats :**

• **Pas d'affichage des résultats sur place** (règles COVID).

• Sur internet **dès le lendemain** sur **10km-blagnac.com** ou **chrono-start.com**

**Le Challenge entreprise et école sur les 10 Km**

• Il récompense les coureurs des entreprises et des écoles classées 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> au général.

• Pour participer, l'entreprise ou l'école doit remplir un bulletin d'inscription pour chacun de ses coureurs et joindre le chèque de participation correspondant. L'envoi de l'ensemble des bulletins devra être fait en une seule fois.

• Le classement se fera par addition des 4 meilleurs temps.

CRÉATION VILLE DE BLAGNAC | Ne pas jeter ce document pour la voie publique, merci



# 10 km DE BLAGNAC

## DIMANCHE 13 JUIN 2021

Label FFA | course qualificative pour les championnats de France de 10Km

Départ : école Les Perséides - Boulevard Persée  
10Km : 9h30 | marche nordique chronométrée : 9h35

10km-blagnac.com

Les organisateurs remercient vivement les partenaires, les bénévoles et la municipalité pour leur participation à l'organisation

TOUS NOS PARTENAIRES SONT EN LIGNE SUR

10km-blagnac.com





# BULLETIN D'INSCRIPTION



Bulletin à remplir en LETTRES CAPITALES, à signer et à renvoyer à :

BSC Athlétisme - Complexe Andromède - Chemin du Ferradou - 31700 BLAGNAC

accompagné du **chèque libellé à l'ordre du BSC ATHLETISME** et de la photocopie de la licence ou du certificat médical avec la mention : **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION** (mention obligatoire y compris pour la marche nordique).

10 Km/10€   
Marche nordique/10€   
(avec bâtons obligatoires)

**Espace réservé à l'organisateur**  
N° dossard  Licence  C.Méd.

Nom : ..... Prénom : .....  
Date et année de naissance : ..... Masculin  Féminin   
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Email : ..... Tél. : .....

**Participation au challenge**  
 Nom de l'entreprise : .....  
 Nom de l'école : .....

Licencié N° licence FFA : .....  
Club : .....

**NON LICENCIÉ :** je joins le certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition avec la mention obligatoire.

**ATTENTION :** aucune inscription ne sera validée sans le paiement, la présentation d'une licence FFA en cours de validité ou un certificat médical de moins de 1 an ou photocopie (Loi n° 99 223 du 23 mars 1999). Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident. Aucun remboursement ne sera effectué.

**Date et signature obligatoires :**

**Autorisation parentale pour mineurs : 10 Km**

je soussigné M., Mme : ..... autorise mon enfant : .....

à participer aux 10 km de Blagnac, sous mon entière responsabilité.

**Date et signature obligatoires :**



En faisant acte d'inscription, les coureurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les termes

